

INFO-PARENTS

OCTOBRE 2018

Année scolaire 18-19

<http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/>

DATES À RETENIR

1 ^{er} octobre	Journée pédagogique additionnelle au calendrier pour les élections
4 octobre	Photos scolaires (Jouvence)
8 octobre	Congé pour tous
19 octobre	Journée pédagogique

DATES IMPORTANTES 2018-2019 (À CONSERVER)

- Journées pédagogiques (prévues au calendrier scolaire) :
 - ~~23 au 29 août inclusivement~~
 - 1^{er} octobre
 - 19 octobre
 - 15 et 16 novembre
 - 7 janvier
 - 15 février
 - 1^{er} mars
 - 11 mars
 - 5 et 8 avril (Journées à libérer en cas de fermeture des écoles pour force majeure)
 - 12 avril (Journée pédagogique flottante reportée au 14 juin si pas de tempête)
 - 17 mai
 - 25 au 27 juin inclusivement
 - ~~Fête du Travail~~ 3 septembre
 - Action de grâces 8 octobre
 - Congé des Fêtes : 24 décembre 2017 au 4 janvier 2018
 - Semaine de relâche : 4 au 8 mars 2018 inclusivement

ANNULATION TROTTIBUS ÉCOLE JOUVENCE

C'est avec beaucoup de déception que nous devons reporter le Trottibus au printemps prochain. Comme vous le savez, la sécurité est au coeur du projet, et malheureusement le nombre de bénévoles pour accompagner les enfants dans le trajet est insuffisant.

En espérant que notre Trottibus revienne en grand nombre au printemps!

D'ici là, nous vous invitons à opter pour le transport actif à l'école avec vos enfants le plus souvent possible! Des installations pour le vélo sont disponibles et il est toujours agréable de vous voir marcher avec vos enfants vers l'école. Merci pour votre collaboration.

PREMIÈRE COMMUNICATION

Nous vous rappelons que le 11 octobre prochain la première communication de votre enfant sera disponible sur le portail Édu-Groupe, vous recevrez un courriel lorsqu'elle sera disponible. Aucune copie papier ne sera acheminée, si vous désirez en recevoir une, vous devez en faire la demande à la secrétaire de votre école.

Voici un rappel pour accéder au portail Édu-Groupe:

Vous devez utiliser un fureteur Internet (Ex. : Google Chrome) et taper l'adresse suivante : <https://portail.csdecou.qc.ca>

Voici les informations qui doivent être inscrites à la fenêtre d'authentification du portail:

S'identifier : [l'adresse courriel que vous avez remise à l'école]

Mot de passe : [votre mot de passe]

En tout temps, il est facile de connaître votre mot de passe en utilisant l'option [Mot de passe oublié](#) qui est disponible dans la fenêtre d'authentification du portail. Cette action envoie automatiquement un courriel contenant le mot de passe qui doit être utilisé à l'adresse suivante : [adresse de courriel].

Prendre note que l'adresse de courriel utilisée dans le portail est celle que l'on retrouve dans le dossier de votre enfant. Pour un changement d'adresse de courriel, vous devez communiquer avec le secrétariat de votre école. Il est également possible d'écrire à l'adresse portail@csdecou.qc.ca.

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Voici les parents qui siégeront sur le conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019. Mesdames Marie-Eve Bouffard, Véronique White et Chantal Tétreault représenteront l'école les Primevères. Madame Catherine Fournel (présidente), madame Jacynthe Tassé, monsieur Évans Lévesque et monsieur Yan Castilloux représenteront quant à eux l'école Jouvence.

Nous tenons à les féliciter et à transmettre notre appréciation à tous les membres du conseil d'établissement pour leur précieuse collaboration. Leur implication au sein de la vie de notre école institutionnelle est grandement appréciée. De plus, nous tenons à remercier les parents qui se sont présentés à l'assemblée annuelle qui s'est déroulée le 6 septembre dernier.

RAPPEL IMPORTANT - ARRIVÉE DES ENFANTS À L'ÉCOLE

Nous remarquons que des élèves arrivent parfois trop tôt à l'école. Pour des raisons de sécurité, nous sollicitons votre collaboration afin de vous assurer que **vos enfants ne se présentent pas avant 8 h 15 en matinée et 13 h 10 en après-midi lors des jours de classe**, à moins qu'ils ne soient inscrits au service de garde. Cela peut représenter un sérieux danger pour leur sécurité personnelle. Considérant le fait que la surveillance n'est pas assurée avant ces heures, l'école n'assume aucune responsabilité. Aussi, durant les heures d'école, nous vous demandons de laisser vos enfants à l'entrée de la cour afin de faciliter l'encadrement des élèves. Conscientiser nos élèves à signaler la présence d'adultes « inconnus » rend notre cour d'école plus sécuritaire.

Si vos enfants doivent absolument se présenter à l'école plus tôt que mentionné, il est essentiel de les inscrire au service de garde, afin de respecter le ratio quant aux éducatrices en place.

RAPPEL IMPORTANT - ALLÉES ET VENUES DES PARENTS DANS L'ÉCOLE

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des classes, **nous vous demandons de vous adresser au secrétariat**. **À moins d'entente avec l'enseignant de votre enfant, nous vous demandons de respecter l'espace de travail de l'enseignant et des élèves : la classe**. Ne soyez pas surpris si un adulte vous demande d'attendre près du secrétariat. Nous limitons également la circulation dans l'école pour des raisons de sécurité. Sur les heures de classe, vous devez sonner et vous identifier lorsqu'on vous le demande afin qu'on vous donne accès à l'intérieur de l'école. Veuillez prendre note que la secrétaire peut parfois être éloignée de son bureau et ne peut vous répondre instantanément, nous vous remercions d'être patient. Sur les heures du service de garde, vous devez toujours **aviser l'éducatrice du départ de votre enfant**. La communication doit se faire d'un adulte à un autre.

RAPPEL IMPORTANT - ACCÈS DANS LES CLASSES APRÈS LES HEURES DE COURS

Toujours dans un souci de sécurité et afin de responsabiliser nos élèves, nous tenons à vous informer qu'il est impossible pour un élève de récupérer un devoir ou un vêtement quelconque oublié après les heures de classe ou lorsque l'enseignant a quitté son local.

En effet, en fin de journée, chaque enseignant doit verrouiller la porte de sa classe. Votre appui, tout comme celui du personnel, est nécessaire afin de faire prendre conscience aux élèves l'importance d'apporter le matériel nécessaire.

Nous vous invitons à revoir avec votre enfant le code de vie et le signer si ce n'est déjà fait. Merci!

Quant à notre système de dénonciation de la violence et de l'intimidation, pratiqué d'année en année, il a débuté le 4 octobre et se déroulera jusqu'en juin 2018. Plusieurs actions préventives et de sensibilisation adaptées aux besoins de nos élèves sont planifiées tout au long de l'année. Afin de les aider à développer certaines habiletés sociales nécessaires à la vie de groupe, nous vous suggérons de consulter le site Internet de votre école à <http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/plan-de-lutte-contre-la-violence> sous l'onglet « Habiletés sociales ». Vous y trouverez la démarche de résolution de conflit enseignée dans nos écoles ainsi que quelques outils l'accompagnant.

Travaillons ensemble pour le bien-être de nos enfants!

BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ

Le bien-être et la sécurité de tous nos élèves sont des valeurs qui nous tiennent à cœur. C'est pourquoi, dans le but d'offrir à nos enfants un environnement sain et sécuritaire, nous avons ciblé dans notre plan de lutte contre la violence nos priorités d'actions.

Dans nos deux écoles, les élèves vivront des ateliers portant sur la gestion des émotions, la démarche de résolution de conflits et sur les habiletés sociales. Un volet portant sur les fonctions exécutives sera offert aux élèves de 2e et 3e années à Primevères.

Nous offrons également pour nos élèves de la 2e à la 6e année, un moment privilégié et structuré, à dix reprises dans l'année, afin de permettre de signaler ou de faire une plainte de manière confidentielle et écrite concernant un ou des événements estimés être reliés à l'intimidation. Cette procédure s'inscrit dans le cadre du programme DéNONcer, c'est dire non à l'intimidation. Elle débutera à Primevères et Jouvence dans la semaine du 3 octobre et se déroulera jusqu'en juin 2018. Nous tenons cependant à souligner que nos élèves peuvent, en tout temps et auprès de tout adulte de l'école, signaler une situation problématique ou conflictuelle.

Vous trouverez plusieurs documents explicatifs sur le site internet de l'école www.csdecou.qc.ca/primeveres/ pour Primevères et Jouvence sous l'onglet Parents – Plan de lutte contre la violence * Plan de lutte et * Habiletés sociales). N'hésitez pas à consulter l'onglet École afin d'accéder aux règles de vie de l'école incluant le code de conduite et les règles de cour.

CAMPAGNE HALLOWEEN 2018

Cette année, à l'occasion de la fête de l'Halloween, notre école donnera son appui à la fondation de Leucan. Lors de leur cueillette de bonbons du 31 octobre prochain, les enfants pourront également, en présentant leur tirelire, solliciter les gens. Les sommes recueillies permettront à la fondation de financer des services dans la région.



APRÈS L'AUTOMNE, L'HIVER!

En attendant la belle neige, nous sommes à planifier nos activités extérieures. Si vous avez des patins à glace ou des bottes de ski de fond (classique) qui ne vous servent plus, il est possible de les apporter à Madame Maude, enseignante en éducation physique. Elle saura leur donner une seconde vie. Merci!

ÉQUIPEMENTS À BORD DES AUTOBUS SCOLAIRES

En référence aux « Règles de comportement des élèves dans le cadre du transport scolaire », l'élève doit respecter les règles édictées par le transporteur en vertu des obligations que lui impose la Loi et les règlements sur le transport



scolaire, affichées dans le véhicule.

Pour sa sécurité et celle des autres, il est interdit de transporter des équipements, tels :*

- skis, planches et raquettes à neige;
- bâtons et sacs de hockey, traîneaux, traînes;
- patins à roues alignées et patins à glace sans protège-lames qui ne sont pas placés dans un sac protecteur;
- instruments de musique de plus de 60 cm;
- objets pouvant blesser (exemple : parapluie à bout pointu);
- tout autre objet pouvant obstruer l'allée centrale de l'autobus.

* *Le Code de la sécurité routière nous y oblige. (Art. 519.7)*

UN MOT DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE



Je profite de cet Info-Parents pour vous rappeler **l'importance du lavage des mains**. Comme vous savez, la collaboration de tous est essentielle pour prévenir la transmission de maladies infectieuses. Donc, de bonnes habitudes d'hygiène auprès de vos enfants feront toute la différence. Parmi celles-ci, le lavage régulier des mains est vraiment la meilleure habitude en matière de prévention, surtout avant les collations et les repas. Aussi, souvenez-vous qu'il est important de déclarer tous les cas de maladies infectieuses au secrétariat de l'école.

C'est avec plaisir que je vous guiderai et vous conseillerai au besoin.

Michèle Gagné, infirmière scolaire

ÉCOLE JOUVENCE : TABLEAU D'HONNEUR DES BONS VOYAGEURS



À l'école Jouvence, une fois par mois, le nom d'un élève par classe est inscrit au tableau d'honneur qui se trouve près des escaliers.

Cet élève est choisi par son enseignante en lien avec une ou des qualités particulières dans leur rôle d'élève en classe. Pour le mois de septembre, les qualités à l'honneur sont d'être autonomes et responsables.

Félicitations à nos bons voyageurs qui sont autonomes et responsables en classe :

Alexia Allard (Mme Anne), Koralie Dion (Mme Joanie),
Maëva Montambault (Mme Justine), Lili Albert (Mme Christine), Sarah Lepage (Mme Sylvie D.), Saralie Desruisseaux (Mme Kim), Guillaume Brault (Mme Élisabeth), Elise Dussault (Mme Katia), Maëlie Gagnon (Mme Sylvie G.) et Éloïse Simoneau (Mme Andréanne).

Seras-tu le prochain en octobre ? Nous recherchons des bons voyageurs « ordonnés et soignés » qui sont bien organisés et qui s'impliquent dans leur travail.

SERVICES DE GARDE



ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES : TRÈS IMPORTANT

Pour des raisons de sécurité, nous tenons à vous rappeler qu'en tout temps, il est **primordial** d'informer l'éducatrice de votre enfant de son **arrivée** et de son **départ**.

À l'arrivée, même si vous reconduisez votre enfant jusqu'à la porte de l'école, certains demeurent à leur crochet ou dans le corridor et attendent que quelqu'un vienne les chercher. Si les éducatrices ne savent pas que votre enfant est arrivé, elles ne peuvent pas le prendre en charge.

En fin de journée, lors de son départ et plus particulièrement quand vous venez le chercher dans la cour d'école, il est aussi très important d'en informer son éducatrice. Cela nous évitera de mettre inutilement en branle une procédure de recherche de votre enfant : consultation des éducatrices, validation auprès des autres enfants, recherche à l'extérieur et à l'intérieur de l'école, communication avec l'enseignant et le secrétariat. À défaut de vous joindre, consultation et/ou mise en contact avec les personnes autorisées à venir chercher votre enfant, et ultimement, si nous n'avons pu joindre personne, appel aux services d'urgence.

Nous comptons sur votre habituelle et précieuse collaboration pour que tout se déroule dans le respect des règles de sécurité.

MODIFICATIONS

Nous désirons vous rappeler qu'il est important de nous faire parvenir, par écrit, toutes les modifications au dossier de votre enfant concernant ses présences, absences, noms des personnes autorisées à venir le chercher, etc.

Pour le service de garde Les Primevères, il vous est également possible de nous en informer par messagerie en utilisant l'adresse courriel suivante sdg.primeveres@csdecou.qc.ca

Pour le service de garde de l'école Jouvence, il vous est également possible de nous en informer par messagerie en utilisant l'adresse courriel suivante : sdg.jouvence@csdecou.qc.ca

En ce qui concerne les modifications à long terme, nous vous invitons à communiquer avec le ou la technicien(ne) responsable du service de garde afin de vous procurer le formulaire approprié.

École Jouvence, M. Serge St-Hilaire, au numéro suivant 418 871-6417 extension 5706

École Les Primevères, Mme Marie Trottier, au numéro suivant 418-871-6418 extension 5606

État de compte service de garde

Vous pouvez consulter en tout temps votre état de compte sur le portail parent. Les frais de garde sont payable avant l'utilisation du service, soit minimum une semaine à l'avance. Au besoin, consulter le calendrier de paiements reçu en début d'année. Merci de votre collaboration.

DONS DE JOUETS



Vous avez des jouets dont vous aimeriez vous départir (jeux de société, casse-têtes, petites voitures, poupées Barbie, blocs Lego, etc.) pensez à nous! Les enfants se feront un plaisir de les utiliser. Merci à l'avance de votre générosité!

PETITS RAPPELS

Au service de garde, les éducatrices et éducateurs invitent les élèves à se brosser les dents après le repas du midi. Cependant, il est de la responsabilité des parents de fournir à leurs enfants le matériel nécessaire et ainsi encourager cette bonne habitude.

Nous vous souhaitons un très beau mois d'octobre!

Linda Vallée
Directrice

Sonia Grégoire
Directrice adjointe

